

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 18/02/2025

ID : 074-217400704-20250211-D2025-13-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 13

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	21
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 04 février 2025

**OBJET : CONTRAT DE SITE
« HAUTE-SAVOIE NATURE » AU
TITRE DES ESPACES NATURELS
SENSIBLES DU SITE DE « LA
FABRIQUE »**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. STUBERT B. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.
DIANA C. MATTERA A. GEROUDET A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : FICHARD B. « pouvoir à
MORIAUD P. » De PROYART A. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
CHEVRON F. » QUERNEC GARIN C.
CHANTELOT L.**

Est élu secrétaire de la séance : CHANTELOT C.

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du contrat départemental Haute-Savoie nature du Sud-Ouest Lémanique 2024-2027, validé en conseil département du 08 avril 2024 et animé par le département en lien avec Thonon Agglomération, la restauration du site de « La Fabrique » a été intégré au programme d'action (fiche action A2.4) et proposé à la labellisation « Haute-Savoie Nature » au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le site de « la Fabrique », composé également du vallon des Léchères et de la Sablonnière, est situé sur la rive sud du lac Léman (Haute-Savoie), sur la commune de Chens-sur-Léman. Il constitue une fenêtre paysagère sur le panorama lémanique et, de par sa vaste superficie, un tènement agricole précieux. Il constitue également sur le secteur l'une des dernières interfaces directes entre le lac Léman et l'intérieur des terres.

La Fabrique constitue une véritable coupure verte constituée de prairies permanentes, cultures et réseau bocager, il est notamment inclus en quasi-totalité dans la zone Natura 2000 Lac Léman et la frange littorale (partie lacustre uniquement) est protégée par un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope visant la protection des populations de macrophytes et du Littorellion sur le lac.

Le conservatoire a décrit un projet de conservation dudit site à travers un plan de gestion élaboré par Asters-CEN74. Celui-ci poursuit les enjeux et objectifs suivant :

Enjeux	Objectifs à long terme
Conservation du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ restaurer les habitats humides et améliorer les conditions d'accueil des espèces inféodées ▪ maintenir les milieux ouverts en bon état de conservation et préserver leur bon fonctionnement ▪ préserver les boisements et les espèces inféodées ▪ restaurer et maintenir les populations d'espèces patrimoniales (flore patrimoniale – Littorelle à une fleur, populations d'espèces d'oiseaux nicheuses et hivernantes, entomofaune, chiroptères)
Sensibilisation et accueil du public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ garantir la sécurité du public sur le site ▪ mieux accueillir et sensibiliser le public ▪ renforcer le respect du site et la réglementation
Maintien de la fonctionnalité du site	<ul style="list-style-type: none"> ▪ pérenniser les fonctionnalités écologiques du site comme réservoir de biodiversité et corridors écologiques
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ étendre la protection du site ▪ assurer une gouvernance adaptée aux différentes échelles territoriales, pour une plus grande efficacité des actions

Ce contrat de site répond à l'ambition du département de la Haute-Savoie de mieux protéger un patrimoine naturel et paysager exceptionnel et de répondre à de nouveaux enjeux, tels que le développement de loisirs de pleine nature, l'apparition de nouvelles pratiques sportives ou l'accentuation du réchauffement climatique.

Le présent contrat définit les engagements respectifs du Conservatoire du Littoral, d'ASTERS-CEN74, de la commune de Chens-sur-Léman et du Département 74.

Le conservatoire est identifié comme maître d'ouvrage principal du site Haute-Savoie Nature de la Fabrique. Signataire du contrat, il se porte garant de la rédaction, de la mise en œuvre et du renouvellement du plan de gestion du site aux côtés des autres signataires, et s'engage à assurer à long terme la conservation du site. Le Conservatoire s'engage notamment à maintenir sur le temps long des conventions d'occupation agricole assorties d'un cahier des charges à clauses environnementales permettant d'associer production agricole et préservation de l'environnement.

Asters-CEN74, signataire du contrat, s'engage à réaliser les actions en maîtrise d'ouvrage le concernant en vertu de la convention de gestion qui le lie au Conservatoire pour la période 2013-2019 (reconductible tacitement une fois) en tant que « co-gestionnaire » aux côtés de la commune de Chens-sur-Léman (gestionnaire principal), en particulier : référent scientifique en matière de gestion des milieux naturels, force de proposition en matière d'opérations de gestion du site et suivi des travaux réalisés dans ce cadre, veille scientifique du site (observations naturalistes).



Les engagements de la commune de Chens-sur-Léman stipulés à l'article 4 sont les suivants :

4.1 Garanties en matière de gestion

Chens, signataire du contrat, s'engage à réaliser les actions en maîtrise d'ouvrage concernant aux côtés d'Asters-CEN74 (co-gestionnaire), en vertu de la convention de gestion qui la lie au Conservatoire pour la période 2013-2019 (reconductible tacitement une fois), en tant que gestionnaire principal du site (missions de police et de surveillance, entretien des équipements d'accueil du public, nettoyage régulier du site et enlèvement des déchets). Elle s'engage à assurer à long terme la conservation du site et à assurer la coordination des opérations.

4.2 Garanties foncières

Chens amène des garanties en termes de maîtrise foncière du site. Pour cela, elle s'engage à :

lorsqu'elle est propriétaire :

- faire insérer légalement dans l'acte de propriété (lors de l'acquisition ou dans un délai de 3 ans) :
 - l'objectif de maintenir le caractère agricole ou naturel de la parcelle (affectation de l'espace),
 - une clause de restriction du droit de disposer pour préciser l'inconstructibilité de la parcelle sauf pour des raisons liées à la gestion du milieu ou à l'accueil du public,
- ne pas s'engager dans une procédure de déclassement, de vente ou d'aliénation pendant la durée du présent contrat.

pour l'ensemble du site et quelle que soit la propriété :

- inscrire ou veiller à l'inscription, si elle n'est pas compétente en matière de PLU, le fonds en zone N ou A du PLU/PLUI ou à l'y laisser en cas de révision.

La durée du présent contrat est de 99 ans et entrera en vigueur à la date de sa signature par les quatre parties.

La commune de Chens-sur-Léman est concernée par 2 actions en maîtrise d'ouvrage dans le cadre du plan de gestion 2025-2028 représentant un montant total de 18 000 € HT en investissement et 4 950 € TTC en fonctionnement, pour lesquelles elle devra solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 74 selon leur éligibilité détaillée dans le tableau suivant :

Objectif	N°	Action	Budget prévisionnel en € HT		Eligible subvention CD74
			Invest.	Fonct.	
Sensibilisation et accueil du public	17	Aménagement nouveau sentier Vallon des Léchères (dont passerelle et signalétique)	18 000,00		X

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
 Reçu en préfecture le 17/02/2025
 Publié le 18/02/2025
 ID : 074-217400704-20250211-D2025_18-DE

	21	Surveillance, police et gestion courante du balisage réglementaire		4 950,00	
TOTAL			18 000,00	4 950,00	

Pour information, le présent contrat est accompagné d'une convention financière sur la période 2025-2028 pour les actions en maîtrise d'ouvrage d'ASTERS-CEN74 ayant sollicité le soutien du Conseil Départemental 74, pour un total de 198 346 € TTC dont 180 196 € TTC de dépenses éligibles. Le Conseil Départemental est sollicité pour intervenir à hauteur de 40 % de la dépense éligible en investissement soit 72 078,40 €. Thonon Agglomération est également ciblé en maîtrise d'ouvrage pour des panneaux pédagogiques (13 000 €HT, éligible) et la veille sur les arbres dangereux (coûts internes), et sollicitera par la suite un financement auprès du Conseil Départemental 74.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de site de « La Fabrique » avec le Conservatoire du Littoral, ASTERS-CEN74 et le Département de la Haute-Savoie,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat et tous les documents s'y rapportant et à solliciter une subvention pour les actions éligibles en maîtrise d'ouvrage communale dans la période 2025-2028 auprès du Conseil Départemental 74.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 Le secrétaire
 Christian CHANTELOT



Le maire
 Pascale MORIAUD

